

Kiniéro en bonne voie pour une première coulée d'or au quatrième trimestre 2025

Faits marquants :

- Projet en bonne voie pour une première coulée d'or au quatrième trimestre 2025 ; obtention d'éléments essentiels à long délai de livraison
- Établissement de l'équipe pour le développement du projet, qui sera dirigée par Dimitrios Felekis, directeur du développement
- Attribution de la tâche d'ingénierie, permettant de doubler la capacité de l'usine à 6 Mtpa (millions de tonnes par an), à Primero Engineering ; tâche actuellement achevée à 24 %
- Allocation d'un broyeur à boulets supplémentaire avec une livraison prévue pour mai 2025 ; broyeur SAG en bonne voie pour une disponibilité pour le premier trimestre 2025
- Allocation de la centrale électrique avec une livraison à partir de mai 2025
- Amorce de l'étape de conception de l'installation de stockage des résidus (TSF) avec la compagnie Knight Piésold
- Attribution des contrats de génie civil et reprise des travaux de bétonnage sur le site
- Arrivée en Guinée de la flotte en vue des travaux de terrassement pour l'installation de stockage et l'infrastructure
- Attribution des travaux d'électricité et d'appareillage à ECG Engineering
- Arrivée à terme prochaine du programme de forage de ressources présumées pour le gisement de Mansounia avec plus de 32 000 mètres de forage RC et plus de 2 600 mètres de forage DD
- Étude de faisabilité actualisée pour Kiniéro, menée par AMC, en bonne voie de disponibilité pour le premier trimestre 2025.

VILLE DE QUÉBEC, 10 oct. 2024 -- Le producteur et développeur aurifère de l'Ouest africain Robex Resources Inc. (« **Robex** » ou la « **Société** ») (TSXV : RBX) est ravi de fournir une actualisation concernant le développement du projet aurifère de Kiniéro en Guinée. Le projet est en bonne voie pour une première coulée d'or au quatrième trimestre 2025.

Matthew Wilcox, directeur général de Robex a déclaré : « Je suis heureux de présenter à nos actionnaires la première mise à jour concernant le développement et l'expansion du projet de Kiniéro, incluant une usine presque deux fois plus grande que la précédente.

*Grâce à notre récente levée de fonds, nous avons pu avancer l'échéancier afin de tirer parti du potentiel de **Kiniéro** et en faire l'une des mines d'or les plus importantes et les moins coûteuses de Guinée.*

*Au fur et à mesure des progrès de construction permettant de faire de Kiniéro **la nouvelle mine d'or de l'Afrique de l'Ouest**, nous partagerons régulièrement des mises à jour alors que nous nous rapprochons vers la première coulée d'or, prévue pour la fin du quatrième trimestre de l'année civile 2025. »*

DÉSIGNATION DE L'ÉQUIPE DE DÉVELOPPEMENT

Dimitrios Felekis – Directeur du développement

Après avoir occupé le poste de directeur de projet et de conception pour le projet Abujar de Tietto Minerals en Côte d'Ivoire, Dimitrios a rejoint l'équipe de Robex en tant que directeur du développement pour Primero Engineering. Il possède plus de 25 ans d'expérience, principalement dans la conception et le développement de projets aurifères en Afrique de l'Ouest, dont 17 ans chez Lycopodium Engineering. Dimitrios a travaillé sur de nombreux projets aurifères en Afrique de l'Ouest, notamment en tant que responsable de la conception et ingénieur en chef de chantier pour les projets Bissa et Bouly de Nordgold au Burkina Faso.

Daniel Kotzee – Directeur des travaux

Daniel rejoint l'équipe après avoir occupé le poste de directeur des travaux pour le projet aurifère d'Abujar de Tietto Minerals, projet d'une capacité de 5 Mtpa. Daniel possède plus de 15 ans d'expérience dans le développement de projets aurifères, notamment grâce à son rôle de directeur des travaux pour le projet aurifère Sanbrado au Burkina Faso pour West African Resources, le projet Gross de Nordgold dans le sud de la Yakoutie, et sa participation aux projets Bissa et Bouly au Burkina Faso. Daniel a également été chef de projet pour l'exploitation aurifère Lefa de Nordgold en Guinée pendant plus de 12 mois.

Hesbon Okwayo – Directeur commercial

Hesbon rejoint l'équipe après avoir récemment occupé le rôle de directeur commercial pour le projet aurifère d'Abujar de Tietto Minerals, projet d'une capacité de 5 Mtpa. Hesbon possède plus de 15 ans d'expérience dans le développement de projets aurifères, notamment grâce à son rôle de directeur commercial pour le projet aurifère Sanbrado au Burkina Faso pour West

African Resources, et sa participation aux projets Bissa et Bouly au Burkina Faso. Hesbon a également été chargé de l'administration des contrats pour l'exploitation aurifère Lefa en Guinée pendant plus de 12 mois.

Guillaume Hubert – Responsable des travaux de terrassement

Guillaume rejoint l'équipe après avoir récemment occupé le poste de responsable des travaux de terrassement du projet aurifère d'Abujar de Tietto Minerals, projet d'une capacité de 5 Mtpa. Guillaume possède plus de 30 ans d'expérience dans les travaux de terrassement, notamment grâce à son rôle de directeur des travaux de terrassement pour le projet aurifère Sanbrado au Burkina Faso pour West African Resources, le projet Gross de Nordgold dans le sud de la Yakoutie, ainsi que sa participation aux projets Bissa et Bouly au Burkina Faso pour Nordgold et des travaux de construction pour Endeavor Mining en Afrique de l'Ouest.

OBTENTION D'ÉLÉMENTS ESSENTIELS À LONG DÉLAI DE LIVRAISON

Broyage

Le broyeur SAG est prêt à être expédié après avoir été attribué à New Concept Projects en 2023 dans le cadre du projet de 3 Mtpa lancé avant l'ajout du gisement de Mansounia, d'une valeur de 900 koz, qui fait actuellement l'objet de forages. La modélisation du broyage a été mise à jour pour obtenir un débit de broyage accru de 6 Mtpa en ajoutant un broyeur à boulets au circuit précédent. Ce broyeur a été attribué à New Concept Project en juillet 2024. L'expédition du broyeur à boulets sur le site est actuellement prévue pour mai 2025.

Centrale électrique

La centrale électrique pour l'exploitation de Kiniéro a été attribuée à Hyundai Heavy Industries. Cette centrale électrique sera composée de huit (8) groupes électrogènes Hyundai HiMSEN 9H32/40 avec des alternateurs de 11 kV. Le plan actuel prévoit un début de livraison en mai 2025.

Flotte pour les travaux de terrassement

La flotte pour les travaux de terrassement, composée de dix (10) camions bennes tout terrain de 60 tonnes SANY, de trois (3) excavatrices Komatsu, de trois (3) bouteurs Komatsu, de deux (2) niveleuses Komatsu et de divers autres équipements de soutien, a été obtenue et se trouve soit sur le site, soit à Conakry en attente de livraison sur le site.

ACTUALISATION DE LA CAMPAGNE DE FORAGE DE MANSOUNIA

La première phase de la campagne de forage des ressources de Mansounia touche à sa fin avec 32 000 mètres de forage RC et 2 600 mètres de forage DD. Le but est de convertir les ressources inférées en ressources indiquées pour permettre leur inclusion dans la prochaine estimation des réserves de minerai pour l'étude de faisabilité actualisée de Kiniéro.

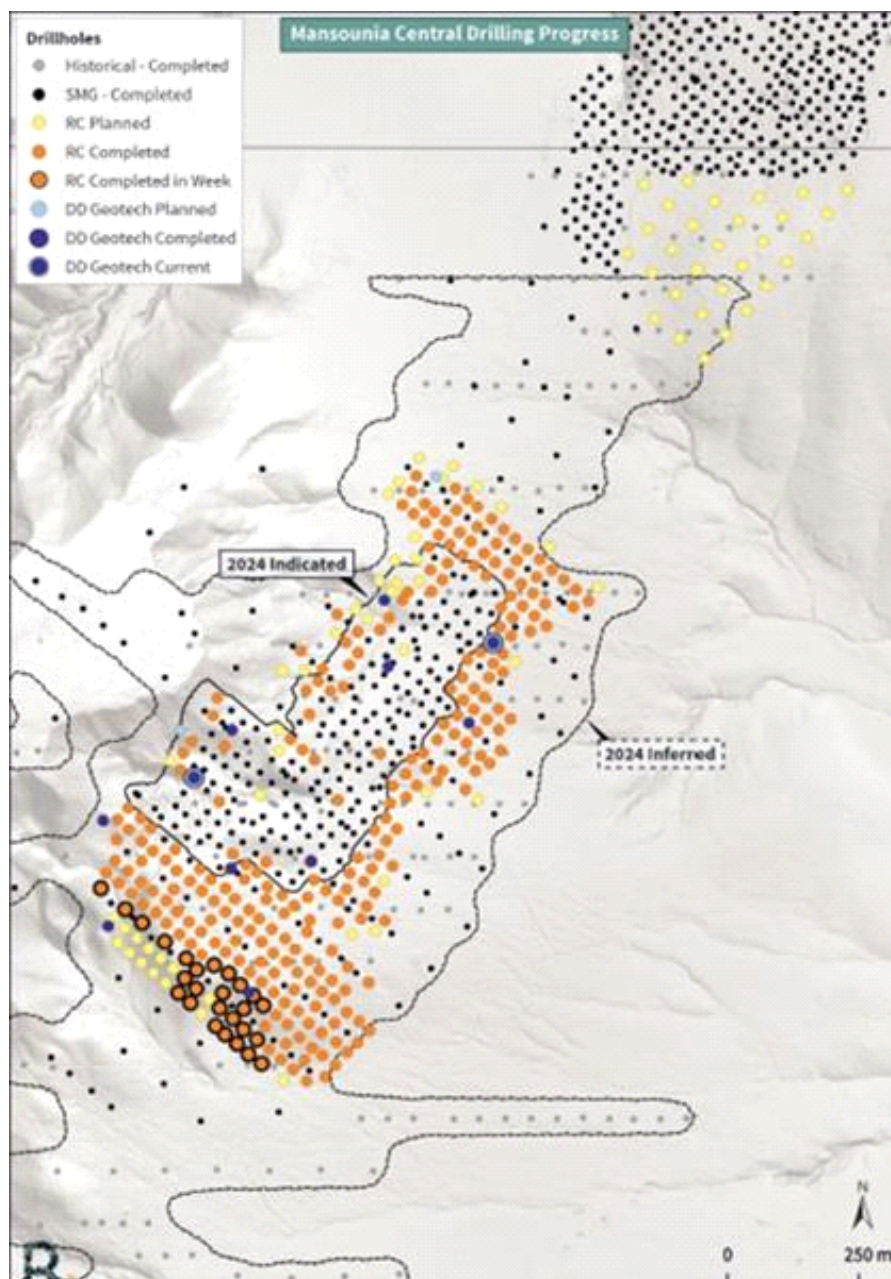


Schéma 1 : Campagne de forage à Mansounia au 2 octobre 2024

ACTUALISATION DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ – T1 2025

AMC Consultants se charge actuellement de la mise à jour du modèle des ressources pour inclure les données actualisées des forages de Mansounia.

La mise à jour de la planification de la mine de Kiniéro se poursuit conformément à la réception par AMC de paramètres modificateurs actualisés pour Geotech (principalement Mansounia) et de données préliminaires sur les coûts d'exploitation pour le traitement (Primero) et l'exploitation minière (AMC/Robex) et le modèle de Mansounia d'ici à la fin du quatrième trimestre 2024.

La publication de l'étude de faisabilité actualisée est prévue pour le premier trimestre 2025.

CHANTIER ET APPROVISIONNEMENT

La route d'accès au site de Kiniéro est achevée. Les travaux de terrassement et de bétonnage ont commencé sur le site de l'usine de traitement. Le bétonnage des zones de CIL et de concassage devrait commencer ce mois-ci.

Tous les équipements mécaniques majeurs ont maintenant fait l'objet d'un appel d'offres. Des appels d'offres ont également été lancés pour la fabrication de l'acier de construction et de la tôlerie.

GOUVERNEMENT ET AUTORISATIONS

Robex continue à enchaîner les étapes importantes au cours de l'année 2024. La société négocie actuellement avec le gouvernement guinéen la dernière étape réglementaire, à savoir la convention minière de Kiniéro, après avoir obtenu toutes les autorisations minières et environnementales pour la configuration actuelle du projet.

PROCHAINES ÉTAPES – RÉALISATION DE NOTRE PLAN STRATÉGIQUE

Nomination du conseil d'administration, de la direction et de l'équipe de chantier – étape complétée

Robex a réalisé son plan stratégique du mois de juin en levant avec succès 125,6 millions de dollars canadiens d'actions et en nommant simultanément le conseil d'administration et l'équipe de direction. En outre, Robex a nommé l'équipe de chantier, élément essentiel, conformément à la réorientation de la société pour le développement de Kiniéro.

Financement – emprunt de 130 millions de dollars américains

La société, conseillée par TerraFranca, est en négociations avancées avec plusieurs financiers dans le but d'obtenir une facilité d'emprunt pouvant aller jusqu'à 130 millions de dollars américains, l'audit préalable devant commencer sous peu.

Mali – Désengagement en cours

Ainsi qu'indiqué précédemment, Robex a conclu un accord avec le gouvernement malien afin de dérisquer ses actifs au Mali. Robex poursuit ses contacts avec des acquéreurs potentiels dans le cadre de la vente envisagée de tous les actifs de la Société au Mali.

Entrée à la Bourse australienne (ASX) – T1 2025

Conformément à son plan stratégique, Robex prévoit d'entrer à la Bourse australienne (ASX) au début du premier trimestre 2025.

Première coulée d'or – T4 2025

L'équipe propriétaire de Robex se concentre sur l'ingénierie pour doubler la capacité de la précédente étude de faisabilité définitive tout en construisant l'usine de traitement et l'infrastructure associée. Robex a entamé des activités visant à accélérer la production d'or à Kiniéro et à maximiser nos ressources actuelles et potentielles.

Robex est en très bonne voie pour une **première coulée d'or pour le projet aurifère de Kiniéro au cours du quatrième trimestre 2025.**

SCHÉMAS DU SITE ET INGÉNIERIE

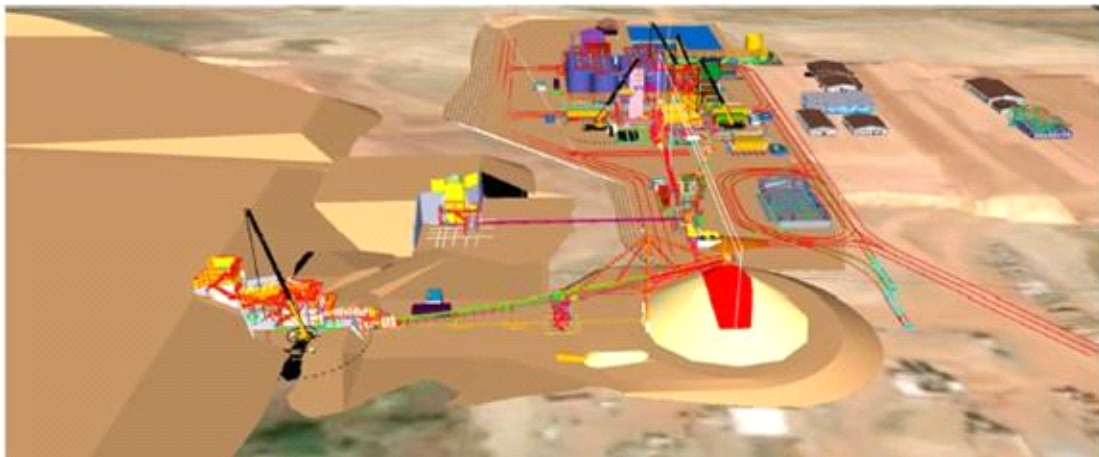


Schéma 2 : Conception actuelle de Primero (achevée à 24 %)



Schéma 3 : Béton dans la zone CIL



Schéma 4 : Charpente en acier pour le hangar à réactifs

Pour plus d'informations

ROBEX RESOURCES, INC.

Matthew Wilcox, Président-directeur général

Alain William, Directeur financier

+1 581 741-7421

E-mail : investor@robexgold.com

www.robexgold.com

INFORMATIONS ET DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines informations contenues dans ce communiqué de presse contiennent des « déclarations prospectives » et/ou des « informations prospectives » au sens de la législation canadienne applicable en matière de valeurs mobilières (ci-après, les « Déclarations prospectives »). Les déclarations prospectives sont fournies dans le but de donner des informations sur les attentes et les projets actuels de la Direction, afin de permettre aux investisseurs et autres lecteurs de ce communiqué de mieux appréhender les plans d'affaires, les performances financières et la situation financière de la Société.

Les déclarations exprimées dans ce communiqué de presse relevant des estimations, attentes, prévisions, objectifs, prédictions, projections ou stratégies de la Société ou de la Direction peuvent caractériser des « déclarations prospectives » et s'identifier par l'emploi du conditionnel ou de termes prospectifs tels que « viser », « anticiper », « tabler sur », « croire », « pouvoir », « envisager », « continuer », « pourrait », « estimer », « s'attendre à », « prévoir », « futur(e) », « orientation », « orienter », « indication », « avoir l'intention de », « intention », « probable », « peut », « pourrait », « objectif », « opportunité », « perspective », « plan », « potentiel », « devrait », « stratégie », « cible », « sera » ou « serait », ou d'autres déclinaisons de signification semblable ou leur forme négative. Les déclarations prospectives comprennent également toute autre déclaration ne relevant pas de faits historiques. Ces déclarations peuvent inclure, sans s'y limiter, des déclarations concernant la valeur perçue et le potentiel supplémentaire des propriétés de la Société, l'estimation par la Société des ressources minérales et des réserves minérales (au sens donné à ces expressions dans les Normes de définitions pour les ressources minérales et les réserves minérales adoptées par l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (« **Normes de définitions de l'ICM** ») et incorporées dans le règlement 43-101 – *Normes sur l'information concernant les projets miniers* (« **NI 43-101** »)), les dépenses et les besoins en investissements, l'accès de la Société au financement, les résultats des évaluations économiques préliminaires (au sens donné à cette expression dans NI 43-101) et d'autres études de développement, les résultats de l'exploration des propriétés de la Société, les budgets, les plans stratégiques, le prix du marché des métaux précieux, la capacité de la Société à faire progresser avec succès le projet aurifère de Kiniéro sur la base des résultats de l'étude de faisabilité (au sens donné à cette expression dans les Normes de définitions de l'ICM incorporées dans NI 43-101) y afférente, celle-ci pouvant être mise à jour, le tout conformément au calendrier révisé communiqué précédemment par la Société, le développement et l'exploitation potentiels du projet aurifère de Kiniéro et des propriétés minières existantes de la Société et de son plan d'affaires, y compris la conclusion d'études de faisabilité ou la prise de décisions de production à cet égard, les programmes de travail, l'obtention de permis ou la validation d'autres échéances, les réglementations et relations gouvernementales, l'optimisation du plan minier de la Société, la performance financière ou opérationnelle future de la Société et du projet aurifère de Kiniéro, le potentiel et les opportunités d'exploration des propriétés existantes de la Société, les coûts et le calendrier de l'exploration future et du développement de nouveaux gisements, la capacité de la Société à conclure l'accord définitif concernant la facilité de financement de projet de 115 millions US\$ pour le projet aurifère de Kiniéro (y compris une facilité de 15 millions US\$ au titre des surcoûts, les « **Facilités** »), y compris la capacité de la Société à restructurer le prêt-relais de 35 millions US\$ de Taurus et à ajuster le mandat pour tenir compte du calendrier révisé du projet élargi, le calendrier de signature de l'accord définitif relatif aux Facilités, si la documentation définitive est signée pour ces dernières, le dégagement de produits des Facilités, y compris leur calendrier, ainsi que la capacité de la Société à parvenir à un accord avec les autorités maliennes pour établir un nouveau cadre fiscal durable pour la Société, et pour la poursuite durable des activités de la Société et des investissements d'exploration à Nampala.

Les déclarations et informations prospectives sont fondées sur certaines hypothèses et d'autres facteurs importants qui, s'ils se révélaient faux, pourraient faire en sorte que les performances, réalisations ou résultats réels de la Société diffèrent sensiblement des performances, réalisations ou résultats futurs exprimés ou sous-entendus par ces déclarations ou informations. Rien ne garantit que ces déclarations ou informations s'avèreront exactes. Lesdites déclarations et informations reposent sur de nombreuses hypothèses, y compris la capacité d'exécuter les plans de la Société relatifs au projet aurifère de Kiniéro tels qu'ils sont décrits dans l'étude de faisabilité y afférente, celle-ci pouvant être mise à jour, le tout conformément au calendrier révisé présenté précédemment par la Société, la capacité de la Société à parvenir à un accord avec les autorités maliennes pour établir un nouveau cadre de travail durable sur la fiscalité et pour la poursuite durable de ses activités et d'autres investissements d'exploration à Nampala, la capacité de la Société à mener à bien les programmes d'exploration et de développement prévus, l'absence de conditions défavorables au projet aurifère de Kiniéro, l'absence de retards opérationnels imprévus, l'absence de retards importants dans l'obtention des permis nécessaires, le maintien du prix de l'or à des niveaux permettant d'assurer la rentabilité du projet aurifère de Kiniéro, la capacité de la Société à continuer à lever les capitaux nécessaires pour financer ses opérations, la capacité de la Société à restructurer le prêt-relais de 35 millions USD de Taurus et à ajuster le mandat pour tenir compte du calendrier révisé du projet élargi, ainsi que la capacité de la Société à conclure l'accord définitif relatif aux Facilités à des conditions acceptables si tant est qu'elle les conclue, et à satisfaire les conditions préalables à la clôture et aux avances qui en découlent (y compris la satisfaction des autres conditions et approbations habituelles en matière de diligence raisonnable et autres), la capacité à réaliser les ressources minérales et les réserves minérales estimées et les hypothèses concernant les stratégies commerciales actuelles et futures, les conditions géopolitiques et économiques locales et mondiales et l'environnement dans lequel la Société opère et opérera à l'avenir.

Certains facteurs importants pourraient faire en sorte que les performances, réalisations ou résultats réels de la Société diffèrent sensiblement de ceux présentés dans les déclarations prospectives, y compris, mais sans s'y limiter : les risques géopolitiques et les problèmes de sécurité liés à ses activités en Afrique de l'Ouest, y compris l'incapacité de la Société à faire valoir ses droits et la possibilité de troubles civils et de désobéissance civile, les fluctuations du prix de l'or, les limitations des estimations des réserves et des ressources minérales de la Société, la nature spéculative de l'exploration et du développement miniers, le remplacement de ses réserves minérales épuisées, le nombre limité de ses projets, le risque que le projet aurifère de Kiniéro n'atteigne jamais le stade de la production (y compris en raison d'un défaut de financement), les besoins en capitaux de la Société et l'accès au financement, les modifications de la législation, de la réglementation et des normes comptables auxquelles la Société est soumise, y compris les normes en matière d'environnement, de santé et de sécurité, et l'impact de cette législation, de cette réglementation et de ces normes sur les activités de la Société, les participations et les redevances payables à des tiers, la volatilité des prix et la disponibilité des matières premières, l'instabilité du système financier mondial, les effets d'une forte inflation, tels que l'augmentation des prix des matières premières, les fluctuations des taux de change, le risque de tout litige en cours ou futur contre la Société, les limitations des transactions entre la Société et ses filiales étrangères, la volatilité du cours des actions de la Société, les risques fiscaux, y compris les changements dans les lois ou évaluations fiscales de la Société ; l'incapacité de la Société à défendre avec succès ses positions dans les négociations avec les autorités maliennes pour établir un nouveau cadre de travail fiscal pour la Société, y compris les risques fiscaux actuels au Mali, l'obtention et le maintien par la Société des titres de propriété ainsi que des permis et des licences nécessaires pour ses opérations en cours, les changements dans les paramètres des projets

et/ou les évaluations économiques à mesure que les plans continuent d'être affinés, le risque que les coûts réels dépassent les coûts estimés, les problèmes techniques géologiques, miniers et d'exploration, l'incapacité de l'usine, de l'équipement ou des processus à fonctionner comme prévu, les accidents, les conflits de travail et autres risques de l'industrie minière, les retards dans l'obtention d'approbations gouvernementales ou de financement, les effets des crises de santé publique, telles que la pandémie de COVID-19, sur les activités de la Société, les relations de la Société avec ses employés et d'autres parties prenantes, y compris les gouvernements locaux et les communautés dans les pays où elle exerce ses activités, le risque de toute violation des lois anticorruption applicables, des réglementations sur le contrôle des exportations, des programmes de sanctions économiques et des lois connexes par la Société ou ses fondés de pouvoir, le risque que la Société entre en conflits avec des mineurs artisanaux, la concurrence avec d'autres sociétés minières, la dépendance de la Société à l'égard de contractants tiers et sa dépendance à l'égard de cadres clés et de personnel hautement qualifié, l'accès de la Société à des infrastructures adéquates, les risques associés aux responsabilités potentielles de la Société concernant ses installations de stockage de résidus, les interruptions de la chaîne d'approvisionnement, les dangers et les risques habituellement associés à l'exploration minérale et au développement et à la production aurifère, les problèmes liés à la météo et au climat, le risque de défaillance des systèmes informatiques et les menaces de cybersécurité, et le risque que la Société ne soit pas en mesure de s'assurer contre tous les risques potentiels liés à ses activités.

Même si la Société estime que ses anticipations reposent sur des hypothèses raisonnables et qu'elle s'est efforcée d'identifier les facteurs majeurs pouvant entraîner des actions, événements ou résultats réels nettement différents de ceux décrits dans les informations prospectives, d'autres facteurs sont susceptibles d'entraîner des actions, événements ou résultats différents des anticipations, estimations et prévisions. Si ces facteurs susceptibles d'affecter la Société ne sont pas listés de manière complète et exhaustive, ils doivent cependant être analysés avec soin. Rien ne garantit que les informations prospectives s'avèreront exactes, dans la mesure où les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux qui y sont anticipés.

La Société décline toute obligation de mettre à jour les informations prospectives si les circonstances, les estimations, hypothèses ou opinions de la Direction venaient à changer, sauf si la loi l'exige. Nous recommandons aux lecteurs de ne pas se fier indûment aux informations prospectives. Les informations prospectives contenues dans le présent communiqué sont présentées dans le but d'aider les investisseurs à appréhender les performances et les résultats financiers et d'exploitation attendus de la Société aux dates indiquées et pour les périodes se terminant à ces dates, en accord avec ses plans et objectifs, et peuvent ne pas être appropriées à d'autres fins.

Veuillez également vous référer au chapitre « Facteurs de risque » du rapport annuel de la Société pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023, disponible sous le profil de la Société sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca ou sur le site Internet de la Société à l'adresse www.robexgold.com, pour obtenir des informations complémentaires sur les facteurs de risque susceptibles d'entraîner des différences significatives entre les résultats et les déclarations prospectives. Toutes les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont expressément qualifiées par cette mise en garde.

Ni la Bourse de Toronto (ou TSX) ni son régulateur (tel que défini dans ses politiques) n'assume la responsabilité de l'adéquation ou de l'exactitude du présent communiqué.

Les photos jointes au présent communiqué sont disponibles aux adresses suivantes :

<https://www.globenewswire.com/NewsRoom/AttachmentNg/747b745f-6cd4-4563-8341-e7f3d0bf55d0>

<https://www.globenewswire.com/NewsRoom/AttachmentNg/fa003e78-8fbf-4a93-88de-9c4499971da8>

<https://www.globenewswire.com/NewsRoom/AttachmentNg/b3a54883-de1b-475d-86fd-2c88c09a2ca5>

<https://www.globenewswire.com/NewsRoom/AttachmentNg/54465a0f-44ca-4f35-a5bd-6b20e7b5e17a>